

ni par une suite de revers, mais nourrir la certitude que la justice brillera dans tout son éclat et dans toute sa puissance, pourvu que nous soyons disposés à faire les sacrifices voulus et dans la mesure où les flammes de ce sacrifice auront consumé ce qu'il y a d'égoïsme et de bassesse chez notre peuple et en nous-mêmes.

Quelques-uns de nos compagnons partent aujourd'hui pour aller se ranger sous les drapeaux de la patrie et combattre l'ennemi. Qu'ils emportent avec eux nos meilleurs souhaits, notre plus cher souvenir et que nos plus ferventes prières accompagnent ces braves camarades qui vont ceindre l'épée pour la défense de la liberté et du droit.

Je ne saurais rien ajouter davantage et j'aurais été désolé d'en dire moins. L'heure de l'épreuve a sonné pour nous et pour l'Empire. En dernière analyse, cette épreuve tournera à notre avantage: Dieu et le droit finiront par triompher.

PROROGATION.

L'huissier à verge noire transmet un message de Son Altesse Royale le Gouverneur général

désirant la présence immédiate de la Chambre des communes dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, monsieur l'Orateur et les députés se rendent dans la salle des délibérations du Sénat.

Dans la salle du Sénat, il a plu à Son Altesse Royale le Gouverneur général de donner la sanction royale, au nom de Sa Majesté, aux projets de loi suivants:

Loi ayant pour objet de conserver les Intérêts commerciaux et financiers du Canada.

Loi à l'effet de conférer certains pouvoirs au Gouverneur en Conseil et de modifier la Loi d'Immigration.

Loi concernant les Billets du Dominion.

Loi modifiant le Tarif des Douanes de 1907.
Loi modifiant la Loi du Revenu de l'Intérieur.
Loi constituant en corporation le Fonds patriotique Canadien.
Loi modifiant la Loi de la Naturalisation.
Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense militaire et navale.

Le greffier du Sénat annonce dans les termes suivants la sanction royale donnée à ces projets de loi:

"Au nom de Sa Majesté, Son Altesse Royale le Gouverneur général sanctionne ces projets de loi".

Après quoi, il a plu à Son Altesse Royale le Gouverneur général de clore la quatrième session de la douzième législature du Parlement du Canada, par le discours suivant:

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

Je vous remercie de la prompte et efficace considération que vous avez donnée aux mesures nécessaires pour assurer la défense du pays, préserver les intérêts du peuple et maintenir l'intégrité de l'Empire dans les graves circonstances actuelles. Je nourris, avec confiance, l'ardent espoir que ces mesures seront, sous tous les rapports, à la hauteur des fins qu'elles sont appelées à remplir.

Messieurs de la Chambre des Communes:

Je vous remercie au nom de Sa Majesté, d'avoir pourvu généreusement aux besoins du pays dans les sérieuses conjonctures qui se sont produites à la suite de la déclaration de la guerre.

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

En vous déchargeant, pour le présent, des fonctions importantes et pleines de responsabilités que vous avez été appelés à remplir si soudainement et d'une façon si inattendue, je recommande à la protection divine le peuple du Canada, dans le ferme espoir que l'avenir deviendra de plus en plus brillant, et que la guerre dans laquelle l'Empire se trouve à présent engagé se terminera d'une façon avantageuse et honorable.